

**COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA BAIE DE CAVALAIRE**  
**Association loi 1901 agréée défense de l'environnement**

**COMPTE-RENDU**

**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 AOÛT 2009**

Le pointage des membres présents et représentés sur les **410** Membres statutaires actuels donne:

- Présents :	<b>55</b>
- Représentés :	<b>1 55</b>
- Total :	<b>2 1 0 soit 51 %</b>

Le quorum statutaire, de 25 % étant largement atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer. Le Président déclare l'Assemblée Générale ouverte à 9 h 15.

La Municipalité que nous avons invitée est représentée par Mme le Maire qui s'est excusée pour un léger retard.

Le Président accueille les participants et constate avec regret, une fois de plus, que l'assistance est légèrement inférieure à celle de l'année dernière.

Le "Rapport du Conseil" a été envoyé aux Membres avec la convocation à l'Assemblée Générale, pour leur permettre de prendre connaissance des principaux dossiers, de leur degré d'avancement ainsi que des textes des résolutions dont l'adoption leur sera proposée. Afin d'alléger la lecture du présent Compte-rendu, celui-ci ne reprendra que les informations complémentaires au Rapport du Conseil.

**Le Président soumet à l'Assemblée l'approbation du Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 18 Août 2008 sous la forme de la :**

**1<sup>ère</sup> résolution :**

**"L'Assemblée Générale approuve le Compte-rendu de l'Assemblée Générale annuelle qui s'est tenue le 18 Août 2008.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## RAPPORT FINANCIER

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Commissaire aux Comptes: Monsieur Christian ROCHE a procédé à l'examen des comptes et à la demande du Président, donne lecture du certificat de conformité qu'il a rédigé qui atteste que les chiffres de la situation financière relatifs à l'exercice 2008/2009, arrêtés au 31 mai 2009 étaient en concordance avec les écritures.

Le Trésorier Mr FOURNIER donne lecture du bilan de l'exercice 2008/2009.

### SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MAI 2009

SOLDE CRÉDITEUR	AU 31 MAI 2009	2 5 7, 8 0
LIVRET A C.E.	AU 31 MAI 2009	1 5. 5 8 0, 5 2
ENCAISSEMENTS	AU 31 MAI 2009	8. 2 0 5, 0 0
INTÉRÊTS LIVRET A	AU 31 MAI 2009	5 6 2, 2 3
<b>TOTAL</b>		<b>2 4. 6 0 5, 5 5</b>
<b>DÉPENSES</b>	<b>AU 31 MAI 2009</b>	<b>6. 1 6 6, 7 3</b>
- Journaux		3 4 8, 5 0
- Cotisations		0, 0 0
- Indemnités kilométriques Président		0, 0 0
- Fournitures de bureau & réparations		2. 2 2 5, 3 9
- Photocopies		7 4 4, 1 4
- Affranchissements postaux		6 7 8. 2 2
- Téléphone / Wanadoo		1. 4 9 0, 6 2
- Frais judiciaires		0, 0 0
- Assurance R.C.		4 4 0, 5 7
- Divers		2 3 1, 2 9
- Frais tenue de compte		8, 0 0
<b>SOLDE COMPTABLE</b>	<b>AU 31 MAI 2009</b>	<b>1 8. 4 3 8, 8 2</b>
<b>TRÉSORERIE</b>	<b>AU 31 MAI 2009</b>	<b>1 8, 7 3 9, 1 4</b>
SOLDE COMPTE DÉPOTS ( C.E.)		2. 8 7 7, 3 9
COMPTE LIVRET A C.E.)		1 5. 8 6 1, 7 5

**Le Président soumet au vote de l'Assemblée la résolution suivante**

#### 2<sup>eme</sup> résolution :

**L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport financier donne quitus de leur gestion aux membres du Conseil pour l'exercice 2008/2009.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **3<sup>eme</sup> résolution :**

**L'Assemblée accepte la proposition du Trésorier, entérinée par le Conseil de maintenir, pour l'exercice 2009/2010, la cotisation au taux de 30 Euros pour le premier adhérent de la famille, 20 Euros pour le conjoint et 5 Euros pour les jeunes de moins de 18 ans et étudiants jusqu'à 26 ans."**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT MORAL & D'ACTIVITÉ.**

Le texte complet du Rapport moral et d'activité ayant été, comme chaque année, communiqué aux membres dans le rapport du Conseil, le Président se borne, avec l'assentiment de l'Assemblée, de rappeler les démarches principales occasionnées par les dossiers les plus importants.

**L'assemblée Générale est invitée à approuver le rapport moral et d'activité.**

### **4<sup>eme</sup> résolution:**

**L'assemblée approuve le rapport moral et d'activité.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **PLAN LOCAL D'URBANISME DE CAVALAIRE (P.L.U.)**

Se référer Rapport du Conseil transmis à tous les membres du C.S.B.C. Lors de l'A. G. il n'y a pas eu d'information complémentaire remarquable.

### **5<sup>eme</sup> résolution :**

**L'Assemblée Générale approuve l'action menée par le Conseil pour qu'aboutisse la nécessaire révision du Plan Local d'Urbanisme actuel afin de donner à la Municipalité l'outil de gestion urbanistique dont elle a besoin.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **LOGEMENT DES ACTIFS**

Se référer Rapport du Conseil transmis à tous les membres du C.S.B.C. Lors de l'A. G. il n'y a pas eu d'information complémentaire remarquable.

## **SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.Co.T.)**

Se référer Rapport du Conseil transmis à tous les membres du C.S.B.C. Lors de l'A. G. il n'y a pas eu d'information complémentaire remarquable.

### **6<sup>eme</sup> résolution :**

**L'Assemblée Générale approuve l'action menée par l'UDVN83 à l'encontre du S.Co.T. des deux cantons de GRIMAUD et St TROPEZ pour le maintien des coupures d'urbanisation telles que prévues dans la loi Littoral et s'oppose à ce que celles-ci soient remplacées par des « espaces de respiration ».**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **ESPACE PROTEGE DE PARDIGON**

Se référer Rapport du Conseil transmis à tous les membres du C.S.B.C. Lors de l'A. G. il n'y a pas eu d'information complémentaire remarquable. Une réunion du Comité de Pilotage à laquelle est invitée le Comité De Sauvegarde est programmée pour le 15 Septembre 2009.

### **7<sup>eme</sup> résolution :**

**L'Assemblée Générale approuve l'action menée par le Conseil pour que le projet de rénovation de Pardigon apporte dans le cadre d'un développement durable, un espace protégé de détente, de loisir et de culture pour tous.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **MOUILLAGE ORGANISÉ**

Mme le Maire expose à l'Assemblée les lignes principales de sa politique actuelle sur le sujet du mouillage dans la baie de Cavalaire et confirme qu'elle entend agir de façon à interdire tout mouillage polluant sur le domaine maritime contrôlé par de la Municipalité.

Mme le Maire rappelle les conditions de présentation de ce dossier de la part de l'ancienne Municipalité. L'argumentaire proposé embellissait le projet et entre autres mettait en valeur la notion de vidange des eaux usées des bateaux au mouillage, en passant sous silence l'absence de bacs de rétention sur ces mêmes bateaux. Dans ces conditions, disposant d'informations incomplètes son équipe située alors dans l'opposition municipale avait adoptée une position favorable pour la réalisation de ce projet.

La situation à ce jour :

Madame le Maire est dans l'attente d'un arrêté du Préfet Maritime (décision acquise) l'autorisant à effectuer des contrôles auprès des propriétaires demandant le mouillage dans la zone « Organisée ». Et seuls les bateaux équipés d'un bac de rétention ou d'un système de traitement chimique des eaux usées seront autorisés à mouiller.

Le même arrêté permettra l'interdiction, du levée au couché du soleil, de tout mouillage d'embarcations habitables dans la bande des 500 m, appartenant au territoire maritime municipal, situé en dehors de la zone de mouillage organisé actuel.

Madame le Maire nous fait part de sa grande satisfaction d'avoir enfin obtenu gain de cause sur ce dossier qui présentait un caractère de nuisance pour la qualité de nos eaux de baignade. Elle nous indique par ailleurs qu'elle est opposée à une augmentation de capacité du Port de Cavalaire avec pour argument que notre site éminemment remarquable, patrimoine précieux, doit faire l'objet de beaucoup d'attention et qu'il est dans son objectif de le préserver au mieux.

Le Président exprime sa satisfaction de voir ce dossier se conclure dans des conditions acceptables.

### **8<sup>eme</sup> résolution :**

**L'Assemblée Générale approuve les démarches entreprises auprès du Préfet du Var et du Préfet Maritime pour que la municipalité de Cavalaire dispose des pouvoirs de police dans la bande des 500 m, lui permettant de réglementer les mouillages sauvages.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TRAITEMENT DES DECHETS**

Se référer Rapport du Conseil transmis à tous les membres du C.S.B.C. Lors de l'A. G. il n'y a pas eu d'information complémentaire remarquable.

### **AÉRODROME DE LA MÔLE**

Se référer Rapport du Conseil transmis à tous les membres du C.S.B.C. Lors de l'A. G. il n'y a pas eu d'information complémentaire remarquable.

### **PAMPELONNE**

Se référer Rapport du Conseil transmis à tous les membres du C.S.B.C. Lors de l'A. G. il n'y a pas eu d'information complémentaire remarquable.

### **LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Se référer Rapport du Conseil transmis à tous les membres du C.S.B.C. Lors de l'A. G. il n'y a pas eu d'information complémentaire remarquable.

### **TRACÉ LIGNE L.G.V. MARSEILLE/TOULON/NICE**

Se référer Rapport du Conseil transmis à tous les membres du C.S.B.C. Lors de l'A. G. il n'y a pas eu d'information complémentaire remarquable.

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de 10 personnes : Mesdames COMBES et VALETTE, Messieurs BONHOMME, BUCHHOLTZER, FÉRY, FOUCHER, FOURNIER, FRENTZEL, RADVANYI et SIBI

Madame COMBES, Messieurs FÉRY et FOURNIER réélus lors de l'Assemblée Générale du 10 août 2006, dont les mandats de 3 ans arrivent à expiration, demandent à l'Assemblée Générale le renouvellement de leur mandat.

Malgré notre sollicitation et notre rappel de la nécessité d'étoffer le bureau de membres actifs, aucune autre personne de l'assemblée ne se porte volontaire pour entrer au Conseil d'Administration.

Le Président propose, comme l'autorise les statuts, un vote à main levée, si personne ne demande un vote secret.

### **9<sup>eme</sup> résolution :**

**L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité pour la réélection de Madame COMBES, Messieurs FÉRY et FOURNIER**

## COMMUNICATION PAR INTERNET

Nous rappelons à tous nos membres qu'un effort est porté vers une transmission des informations par courrier électronique ou via notre site web : <http://cavalaire-environnement.com> pour ceux qui disposent d'une connexion internet.

Sur notre site vous trouverez entre autres : les objectifs et les statuts de l'association, les conditions d'adhésion, les actions en cours, des articles de presse, les comptes rendus des Assemblées Générales, etc.

Nous invitons tous nos adhérents disposant d'une connexion internet et non inscrit comme internaute - vous êtes de ceux-là si vous avez reçu ce document sous forme papier - à vous faire connaître par un simple mail envoyé au responsable de la communication internet au sein du Conseil d'Administration : Henri Bonhomme [hf.bonhomme@gmail.com](mailto:hf.bonhomme@gmail.com)

La communication par internet présente des avantages pour tous : meilleure réactivité, informations plus récentes et plus fréquentes, possibilité pour les internautes de laisser des commentaires sur les articles, gain de temps pour l'expédition des courriers et réduction de la dépense pour l'association.

\*  
\* \*

Nous souhaitons remercier notre Maire, Mme Annick NAPOLEON pour sa participation à notre assemblée, mais aussi pour la qualité du dialogue que nous avons avec elle.

Nous remercions également tous ceux qui nous apportent leur aide dans notre démarche : membres fidèles, presse.....

**Les membres du Conseil apportent leur chaleureuse reconnaissance à l'action courageuse conduite par notre Président, qui malgré de graves ennuis de santé, quotidiennement et avec une constante combattivité poursuit sa tâche sans faillir.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare l'assemblée générale annuelle close à 12H et invite les participants à partager le "pot de l'amitié".